



Ville de Durbuy
Basse Cour, 13
B- 6940 Barvaux S/O

AUTORISATION DE CHANTIER ET DE POSE DE SIGNALISATION 109-2018

Le Bourgmestre de la Ville de Durbuy

Vu l'article 78 de l'Arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière (MB 9/12/1975),

Vu l'Arrêté ministériel du 07 mai 1999 modifiant l'Arrêté ministériel du 01.12.1975 (M.B. 21.05.1999),

AUTORISE

La S.P.R.L. TEGEC

Avenue de l'Expansion, 11 – 4432 ANS - ALLEUR 04 263 46 10 04 246 10 35

Représentée par : Fabrice MEUNIER 0496 29 65 41 – meunier@tegec.be

AIVE – Maître d'œuvre : Ing. Nadine NICOLAS 063 23 18 35 – nadine.nicolas@idelux-aive.be

IDELux-AIVE – Surveillant de chantier : Michel HERMAN 0496 26 05 68

Coordination sécurité & santé – PS2 : André-Marie UON 0472 13 50 12 – am.uon@bureaups2.com

effectuant des travaux de pose de canalisation, pour le compte de la SWDE
Production Zone Est – Secteur D - tronçon La Haisse - Vezin

➤ **Entre Tour et Wéris : chemins de campagne**

entre le 10 septembre et le 20 décembre 2018

- à interdire le stationnement le long et aux abords du chantier ;
- à interdire la circulation sur les chemins de campagne concernés ;
- à placer la signalisation routière telle qu'elle est imposée par l'Arrêté ministériel du 07 mai 1999 modifiant l'Arrêté ministériel du 01.12.1975 (M.B. 21.05.1999), à l'exclusion de toute autre, tenant compte notamment de la catégorie des chantiers envisagés ; y compris en raison de la disposition des lieux, des signaux C.43 fixant la limite de vitesse à 30 km/h ;
- lors de la traversée à hauteur du dolmen de Wéris, à ouvrir la chaussée par ½ voirie ;
- à mettre en place les signaux B19 et B21 sur le tronçon de voirie concerné ;
- à réguler la circulation par le placement de feux tricolores.

L'entreprise prendra toute mesure utile afin de sécuriser les trous et/ou tranchées laissés ouverts (balisage, lampes, ...).

La signalisation qui en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

L'administration communale de Durbuy dégage toute responsabilité en rapport ou relative aux accidents ou dommages pouvant résulter ou être causés par cette autorisation.

Durbuy, le 10 septembre 2018.



Philippe BONTEMPS,
Bourgmestre.

Pour état des lieux :

Responsable communal : Jean ANCIA – 0475 55 86 07